Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215600289-20260428-DELTAUXFDL2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CADEN

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	17
Votants :	19

Le 28 avril 2026
Le Conseil Municipal de la Commune de Caden dûment convoqué le **22 avril 2026** s'est réuni en session ordinaire à 20h à la Mairie, sous la présidence de Madame Claire MAHÉ, Maire.

PRESENTS : BEILLON É. BERTHE L. BOULO S. BOULO Y. BROHAN A. BURBAN Sy. FOURAGE E. GUICHON L. HERVIEUX P. MAHE C. MARTIN Ch. MENANT P. MOURRO S. OILLAUX P. RICHARD P. ROUSSEL C. SEROT E.

ABSENTS EXCUSES : BURBAN Sa. (procuration à BOULO S.) COILIER A. (procuration à BERTHE L.)

Secrétaire de séance : ROUSSEL C.

Objet : Fixation des taux de la fiscalité directe locale 2026

Madame le Maire et Monsieur Sylvain BURBAN, adjoint aux Finances, ont rencontré le Conseiller aux Décideurs Locaux de la DGFIP. La question des taux de la fiscalité directe locale a été soulevée dans le contexte où la commune doit d'une part limiter autant que possible le recours à l'emprunt cette année et d'autre part accroitre son fonds de roulement. Des comparatifs ont été faits par rapport au niveau national de prélèvement sur les ménages. Il en ressort que Caden est légèrement en dessous des moyennes nationales. Par ailleurs, on notre une baisse sensible des bases de taxe foncière non bâtie entre 2025 et 2026.

Aussi est-il est proposé au conseil municipal d'appliquer une hausse de 1% sur les taux de la fiscalité directe locale 2026 et pouvoir atteindre ainsi le produit nécessaire à l'équilibre budgétaire qui s'élève à 865.250 €.

Ce produit est égal aux produits attendus présentés par l'état 1259 COM de la Direction Générale des Impôts, soit 693.373 €, auxquels il convient d'additionner les allocations compensatrices, le versement du coefficient correcteur et la taxe sur les pylônes électriques.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, [à l'unanimité], d'augmenter les taux des taxes ménages pour 2026 de 1% afin de parvenir à dégager une recette supplémentaire de 6.865 €.

Taxes	Taux 2025	Bases prévisionnelles 2026	Taux 2026	Produit 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34,61	1 623 000	34,96	567 337
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	56,45	149 700	57,01	85 351
Taxe d'habitation sur les residences secondaires	14,06	286 500	14,20	40 685
Total :				**693 373**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait et délibéré les jours, mois et an mentionnés ci-dessus. Affiché le 29 avril 2026.

Fait à Caden, le 28 avril 2026
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de CADEN